



Multilatérale

Evaluation et orientation des personnes condamnés

communiqué national communiqué national communiqué national communiqué national

Le SPS-CEA a été convié à une réunion en multilatérale le 17 juin 2026, l'inspection générale de la justice a été chargée d'une mission relative à l'évaluation et l'orientation des personnes condamnées dans le cadre du centre national d'évaluation dans toute la France, il y en a 4 au total.

Pour rappel,

- le plus ancien sur le site du **CP de Fresnes** (créé en 1951, transformé en CNO en 1985 puis en CNE en 2010). Il accueille hommes et femmes (4 places femmes) a une capacité d'environ 60 places. Ce CNE reçoit beaucoup de profils complexes. Les délais d'attente importants. Il assure les 2 types d'évaluation, initiale et fin de peine.
- **CNE du Centre pénitentiaire Sud-Francilien** (Seine et Marne). Ouvert en 2011, ce CNE accueille hommes et femmes (4 places), d'une capacité de 40 à 50 places, site plus moderne que Fresnes, forte activité sur les évaluations initiales (longues peines). Les délais d'attente sont également élevés. Il assure aussi les 2 types d'évaluation.
- **CNE de Lille Sequedin**, ouvert en 2012, situé sur le site du centre pénitentiaire de Lille-Sequedin. Il a une spécificité majeure, il ne fait que les évaluations de fin de peine. D'une capacité de 30 à 40 places, il a un flux plus homogène. Les délais d'attente importants malgré une mission plus ciblée.
- **CNE d'Aix-Luynes**, ouvert en 2019, c'est le plus récent, il assure aussi les 2 types d'évaluation. Il a une capacité d'environ 40 à 50 places, c'est un site plus moderne, locaux plus adaptés. Il a une forte montée en charge depuis 2019, les délais d'attente sont encore élevés.

Ce que l'on peut dire : Chaque année, c'est entre 900 et 1100 personnes détenues qui passent par les 4 CNE, le passage pour un détenu en CNE, c'est 6 semaines, c'est la durée du séjour dans le centre une fois que la personne détenue y est rentrée. La durée réelle est bien plus longue, **pouvant aller de quelques semaines à plus de 3 mois.** Le véritable problème c'est les délais d'attente avant d'entrer en CNE (de 3 à 9 mois).

On peut constater également des équipes en souffrance, manque de moyens, formation insuffisante, manque de formation pluridisciplinaire adaptée (psychologue, SPIP, surveillants, médecins), pilotage flou (notre organisation syndicale souhaiterait un pilotage clair par la DGAP). Les échanges d'informations entre les divers CNE et les établissements sont insuffisant, il faudrait y remédier rapidement.

En conclusion, pour le SPS-CEA, ces CNE ont une utilité importante pour évaluer les détenus, leur profil, dangerosité, l'actualité aidant, nous avons eu les Quartier d'Évaluation de la Radicalisation (**Q.E.R**), plus récemment les Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée (**Q.L.C.O**) et nous pourrions bientôt également avoir bientôt des évaluations pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel (**A.I.C.S**).

Comme nous le rappelons, nous sommes obligés de nous adapter aux faits d'actualité. Nous sommes pour des établissements spécialisés pour tous ces profils, ces évaluations sont utiles, les personnels de surveillance ont le temps d'observer le comportement des personnes détenues et d'effectuer un travail de qualité. Nous pouvons rejoindre nos collègues de l'insertion et probation lorsqu'ils disent que l'évaluation à lieu du début à la fin de peine de la personne détenue mais dans les établissements surpeuplés, on fait comment ?? Pas le temps de tergiverser, la surpopulation carcérale dans tous les établissements et le manque d'environ 6000 agents dans toute la France ne laisse pas de répit, à bon entendeur.....

Le 19 juin 2026

Le Bureau Central National

Site Internet : www.sps-cea.fr

E-mail : secretariat-sps-cea@hotmail.fr